



# LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE post-2020 Propositions législatives



# FutureofCAP

Pierre BASCOU et Vincent CORDONNIER  
DG AGRI

Représentation de la Commission Européenne à Paris, 1er juin 2018

# PLAN

1. *Le contexte*
2. *Les propositions budgétaires*
3. *Les propositions législatives pour la future PAC*
4. *Les prochaines étapes*



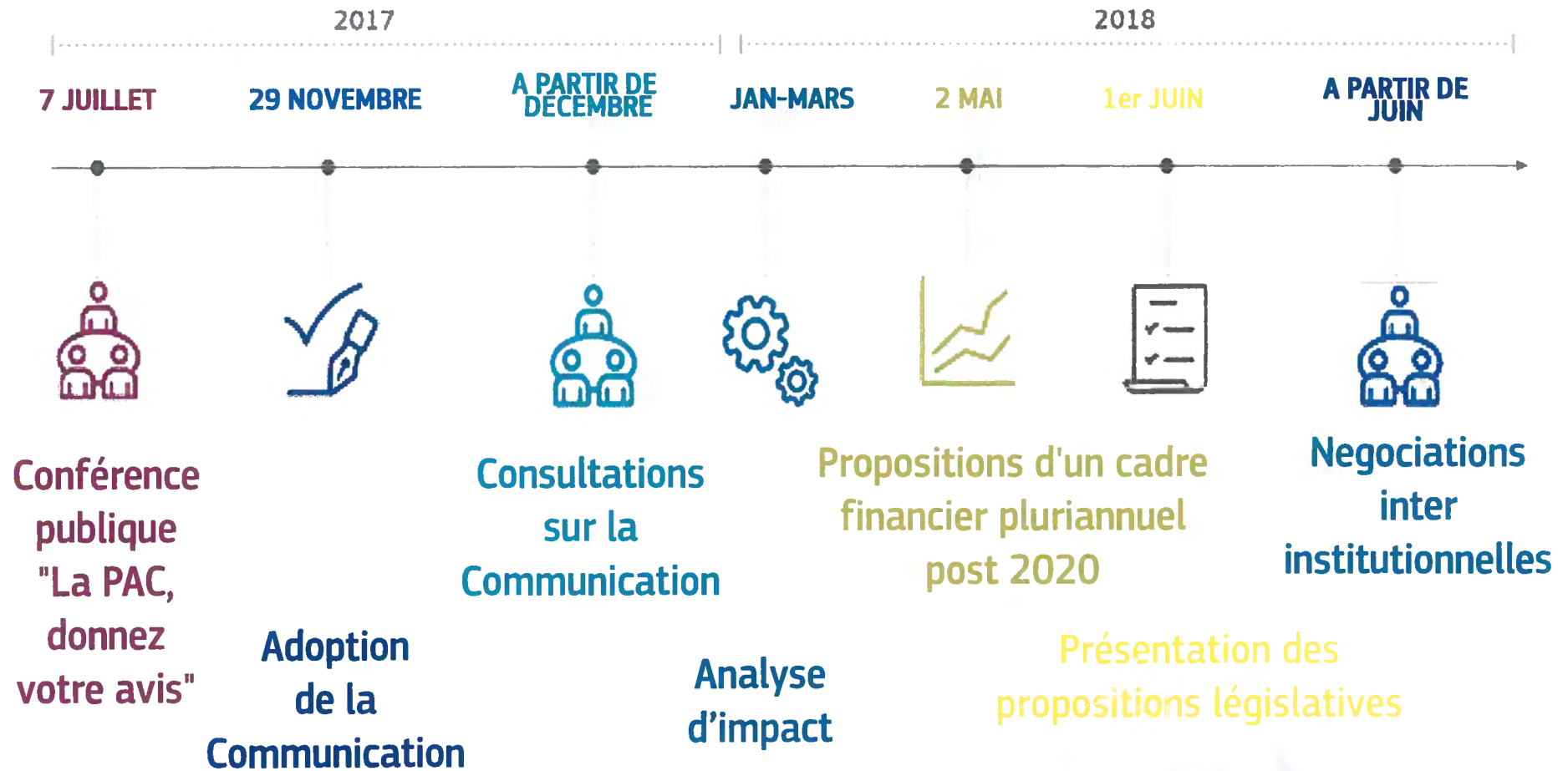
# 1. Le contexte



European  
Commission



# VERS UNE NOUVELLE PAC APRÈS 2020



European  
Commission

## 2. Les propositions budgétaires



Commission  
européenne



«*Cette proposition de budget porte véritablement sur la valeur ajoutée de l'UE. **Nous investissons davantage encore dans les domaines dans lesquels un État membre ne peut agir seul ou dans lesquels il est plus efficace d'agir ensemble** - qu'il s'agisse de la recherche, des migrations, du contrôle des frontières ou de la défense. Et nous continuons à **financer les politiques traditionnelles** - mais modernisées - telles que la politique agricole commune et la politique de cohésion, **car nous bénéficions tous de la qualité élevée de nos produits agricoles** et des régions qui rattrapent leur retard économique.*»

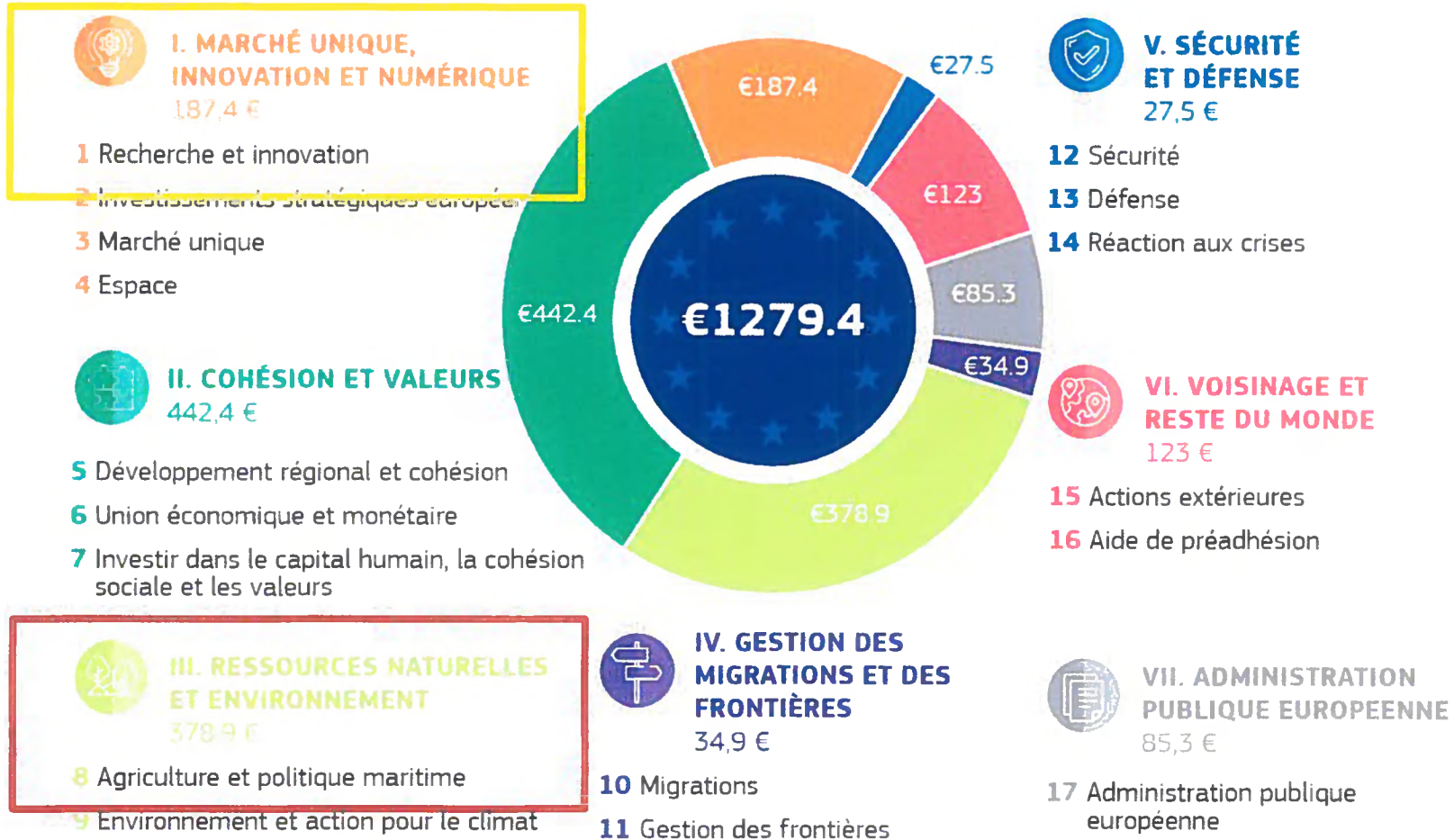
Günther H. Oettinger, commissaire chargé du budget et des ressources humaines,  
2 mai 2018





# LA PROPOSITION DE CADRE BUDGÉTAIRE PLURI ANNUEL

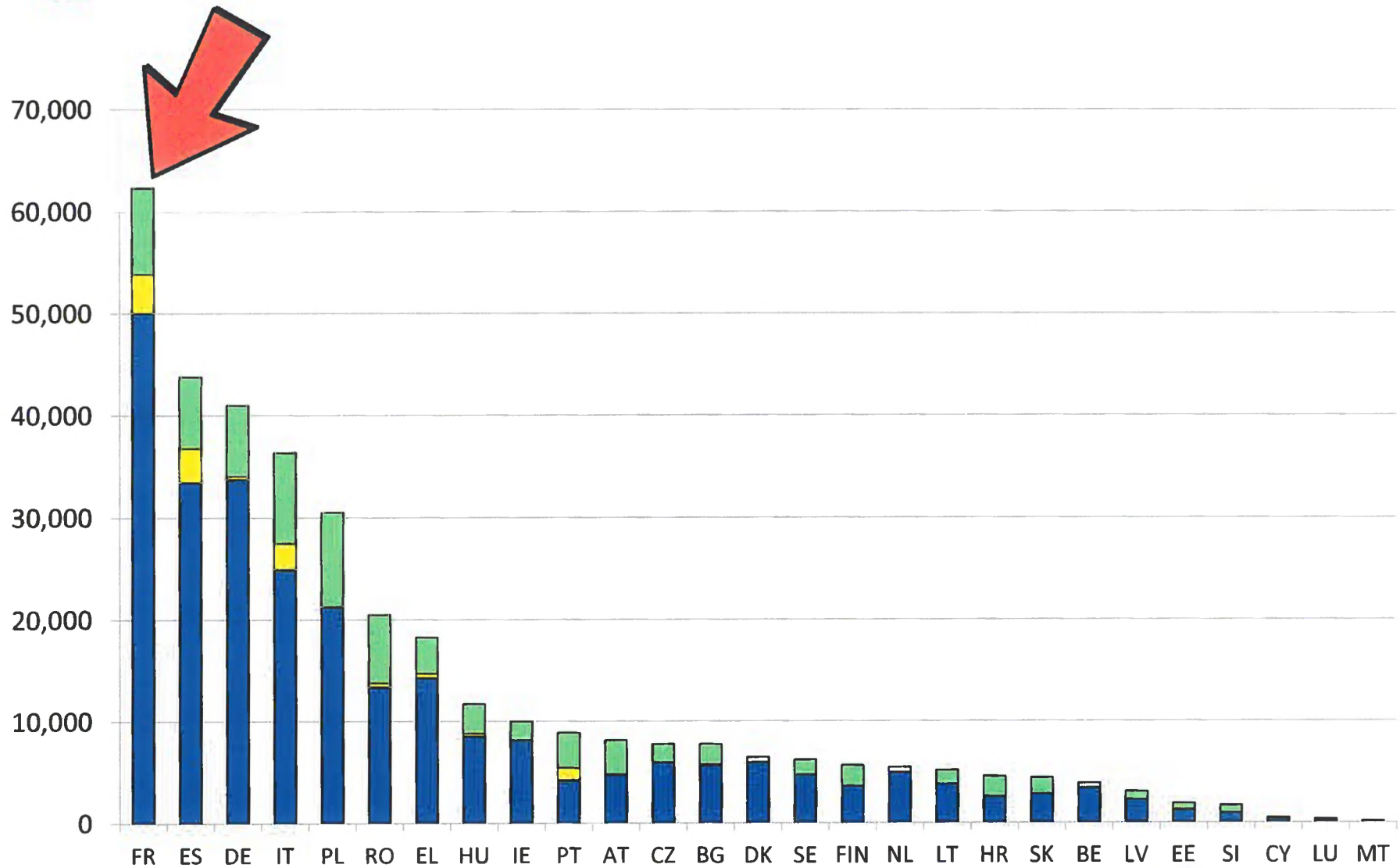
En milliards d'euros, prix courants



Source: Commission européenne



# LE BUDGET DE LA PAC PAR ETAT MEMBRE



■ Paiments directs ■ Autres (marchés...) ■ Développement rural



European  
Commission



# 3. Les propositions législatives pour la future PAC



*La proposition présentée aujourd'hui répond à l'engagement pris par la Commission dans sa Communication sur « l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture », afin de moderniser et de simplifier la politique agricole commune; afin de mettre en oeuvre une réelle subsidiarité pour les États membres, afin de mieux refléter leurs circonstances particulières; afin de garantir un secteur agricole plus résilient en Europe; et pour accroître l'ambition environnementale et climatique de la PAC, y compris sa contribution à l'action contre le changement climatique*

**M. Hogan, commissaire pour l'agriculture et le développement rural, 1er juin 2018**





# LES GRANDES PRIORITÉS DE LA FUTURE PAC

1. La modernisation et simplification du cadre politique
2. **L'innovation et la connaissance** pour l'agriculture de demain
3. La **résilience** de l'agriculture européenne, avec un **soutien plus équitable & plus efficace** par un meilleur ciblage des aides
4. **Le renforcement de l'action climatique et environnementale**



5. la croissance et emploi dans les **zones rurales** et le **renouvellement des générations**
6. La réponse aux **préoccupations des citoyens** concernant une production agricole durable





# 1. UN NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE

L'UE évalue les plans et contrôle les progrès réalisés.

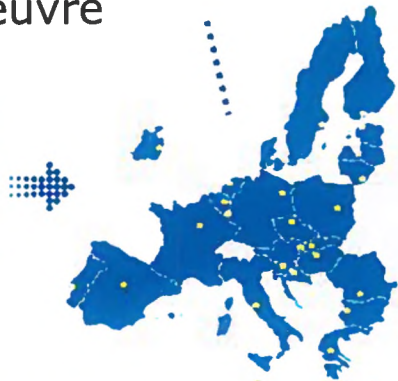


## Développement d'un plan stratégique national

Identification des besoins, sélection des interventions adaptées et des objectifs quantifiés, responsabilité de la mise en oeuvre

## Suivi annuel et pluri-annuel

Rapport annuel sur la performance de la politique telle que mise en oeuvre



## Définition du cadre européen

9 objectifs, indicateurs de suivi de la mise en oeuvre, types de mesures (interventions) possibles



## Mise en oeuvre mieux adaptée aux réalités locales

Pour améliorer la performance économique, sociale et environnementale des exploitations



## Stabilité des structures nationales de gouvernance

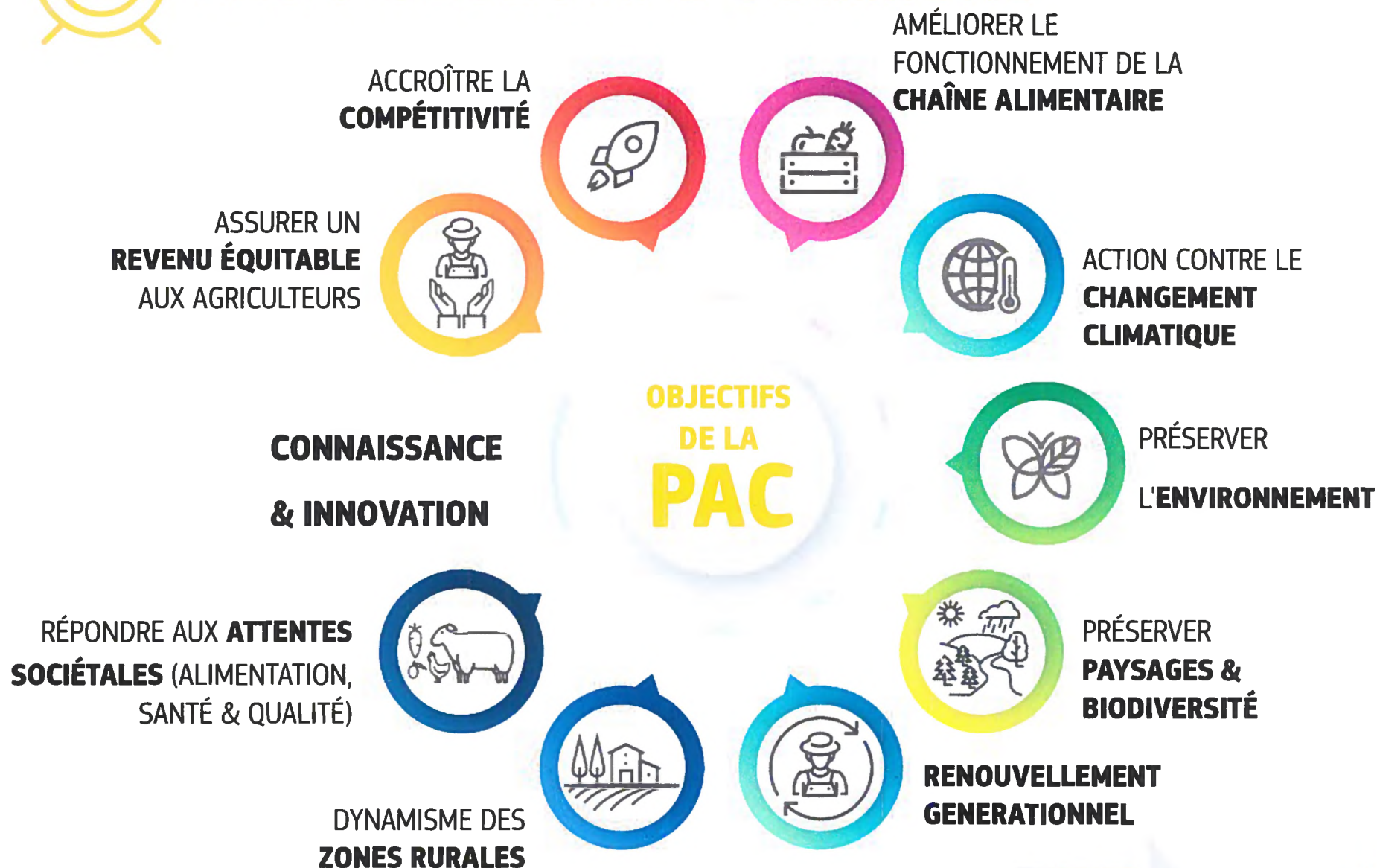
(organismes payeurs, organismes de certification et systèmes de gestion des parcelles agricoles)



European Commission



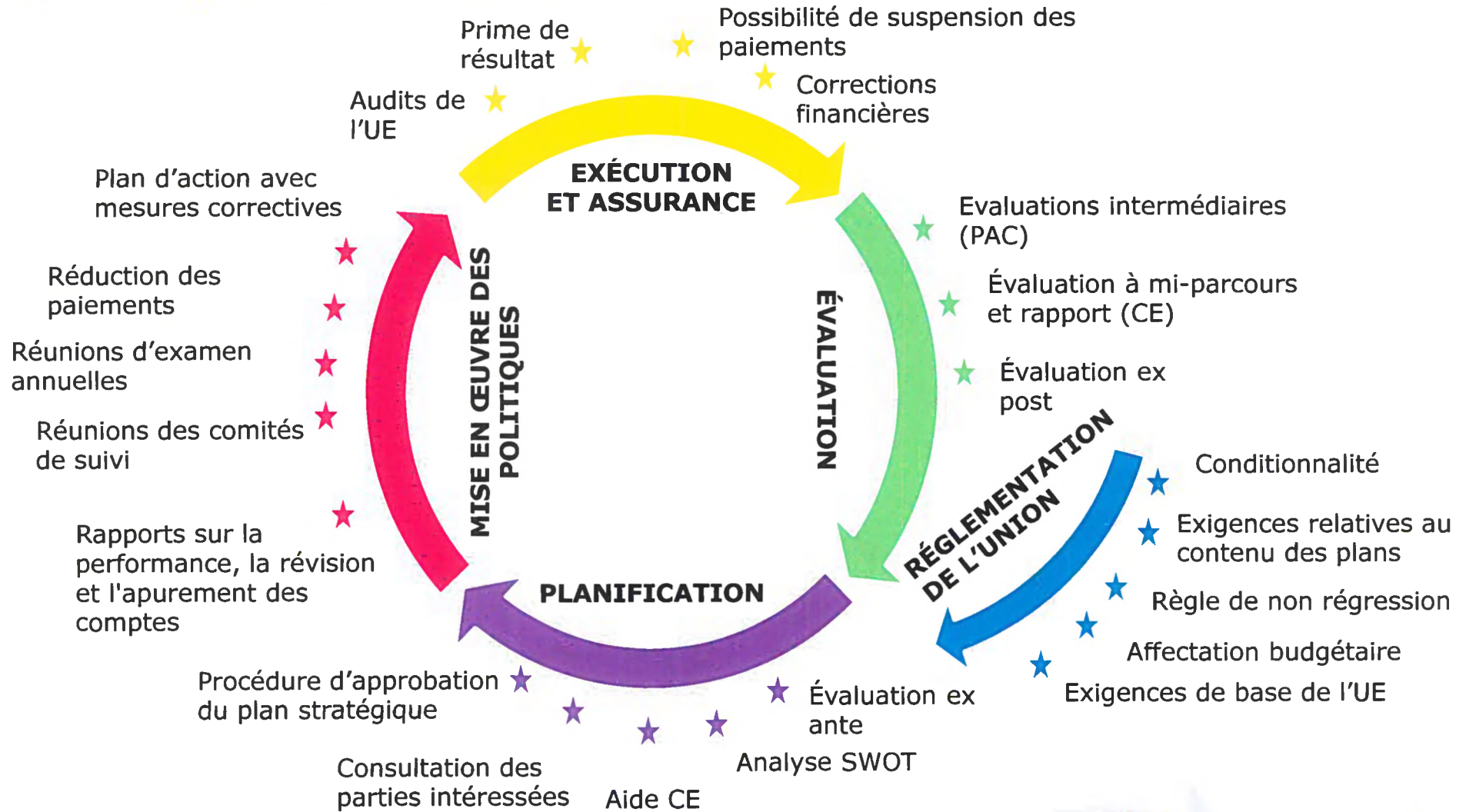
# LES 9 OBJECTIFS COMMUNS

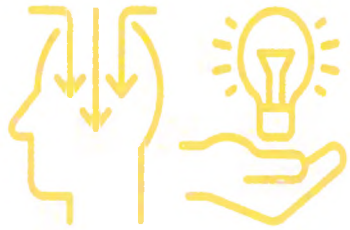


European  
Commission



# DES GARANTIES EN TERMES DE MISE EN OEUVRE





## 2. DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DE LA CONNAISSANCE

- **Objectif transversal** sur la connaissance, l'innovation et la numérisation
- Chaque **plan stratégique** de la PAC comportera un volet sur la manière de stimuler l'échange de connaissances et d'innovation ainsi que d'assurer le développement des technologies numériques dans l'agriculture
- Renforcement du **service de conseil agricole**
- la **coopération** et **l'échange de connaissances** font parties des principales interventions possibles
- **budget spécifique de 10 milliards d'euros** du programme Horizon Europe pour l'alimentation, l'agriculture, le développement rural et la bioéconomie.





### 3. ASSURER UN SOUTIEN PLUS ÉQUITABLE ET PLUS EFFICACE

Priorité accordée au soutien des petites et moyennes exploitations, ainsi qu'aux jeunes agriculteurs:



- ▶ **réduction des paiements directs** au-delà de 60,000 EUR par exploitation **et plafonnement** au-delà de 100.000 EUR (en tenant compte du coût du travail)
- ▶ **paiement redistributif** obligatoire et "**convergence interne**" du montant du soutien à l'hectare
- ▶ Minimum 2 % de l'enveloppe nationale pour les paiements directs réservé spécifiquement pour les **jeunes agriculteurs**
- ▶ "**convergence externe**" (rééquilibrage du niveau d'aide moyen par hectare entre les pays)
- ▶ Attribution des aides au revenu qu'aux "**véritables**" **agriculteurs** (à définir par l'EM)
- ▶ **Soutien couplé** reste possible pour aider les secteur en difficulté à accroître leur compétitivité, leur viabilité et qualité





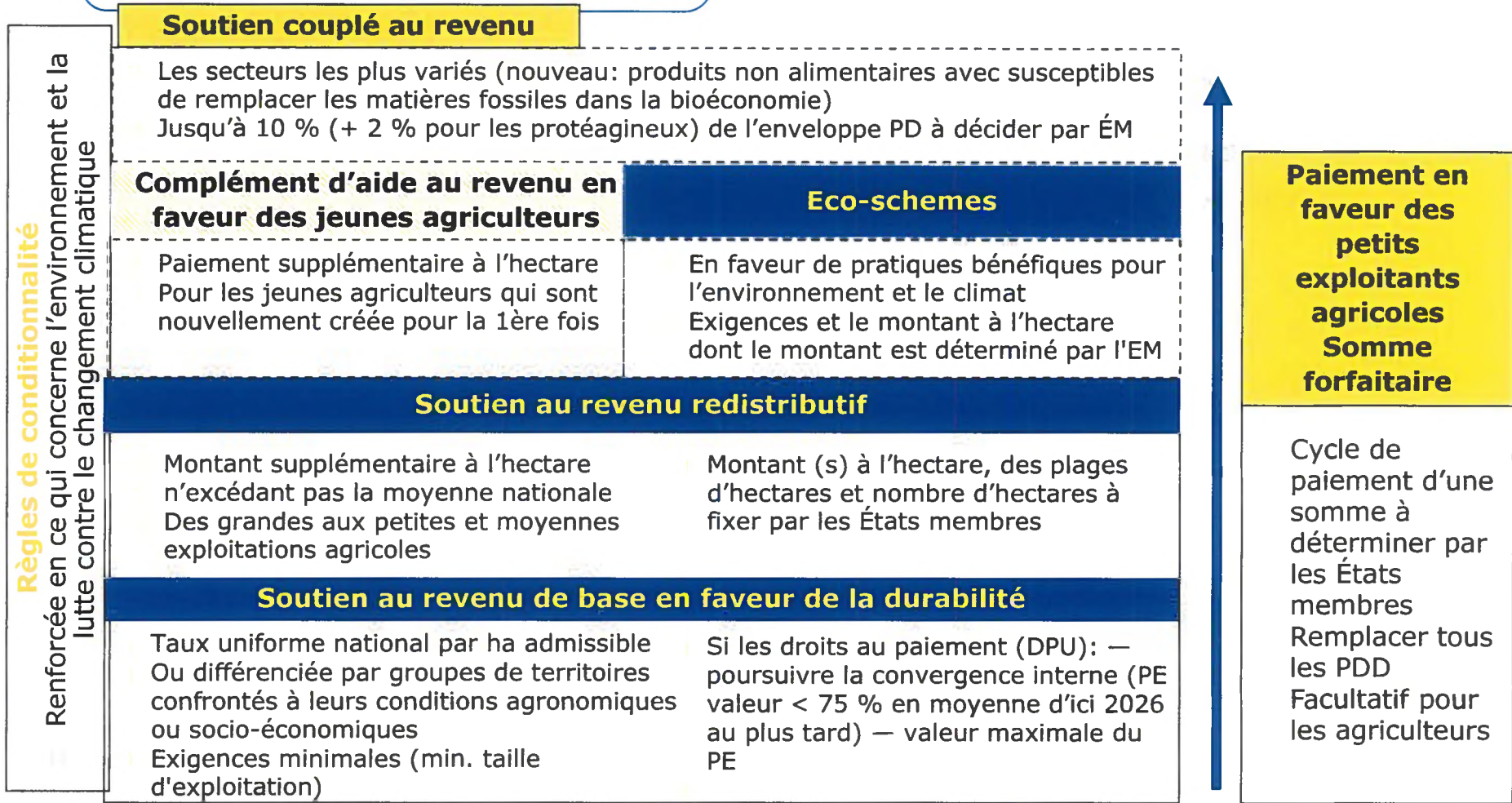


# SYNTHESE PAIEMENTS DIRECTS

**Réduction de tous les paiements directs**  
Supérieure à 60 000 EUR et le plafonnement à 100 000 EUR (coût de la main d'oeuvre pris en compte)



**Vers DP (principalement à des fins de redistribution des revenus en faveur de la durabilité) et/ou vers le développement rural**



**Définitions (par État membre):** véritables agriculteurs, jeunes agriculteurs, activité agricole, surface admissible au bénéfice de l'aide, surfaces agricoles (terres arables, cultures permanentes, prairies permanentes)



# AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION DES MARCHÉS

Les instruments de l'OCM restent en grande partie **inchangés** : filet de sécurité composé d'une intervention publique et d'une aide au stockage privé et des mesures exceptionnelles, mais aussi les normes de commercialisation et les règles sur la coopération des agriculteurs, etc.

...  
**EVOLUTION  
DE QUELQUES  
POINTS  
IMPORTANTES  
POUR PLUS  
D'EFFICACITÉ  
ET DE  
SIMPLIFICA-  
TION**

- Intégration des **programmes sectoriels** dans le cadre du plan stratégique PAC (pour les fruits et légumes, le vin, l'huile d'olive et le houblon, apiculture)
- **Extension de la possibilité de mettre en place des programmes sectoriels dans de nouveaux secteurs agricoles** (budget plafonné à 3% de l'enveloppe paiements directs)
- Amendements de quelques règles concernant les **indications géographiques** afin de les rendre plus attrayantes et plus faciles à gérer





## 4. UNE PLUS GRANDE AMBITION ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

Volontaire pour les agriculteurs

- **Compensation** pour les **engagements agroenvironnementaux et/ou climatiques** pris par les agriculteurs et qui vont au-delà des exigences obligatoires

Chaque État membre développera un **"eco-scheme"** pour soutenir et/ou inciter les agriculteurs à respecter des pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement, au-delà des exigences obligatoires

Obligatoire pour les agriculteurs

- Nouvelle **conditionalité** : renforcement des exigences auxquelles les agriculteurs doivent se conformer afin de garantir leur contribution à la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques ambitieux

**Nouvelles obligations** (pour la préservation des sols riches en carbone, pour améliorer la qualité de l'eau)

Intégrations des **mesures actuelles du verdissement adaptées**

Services de conseil agricole

Transfert de connaissances

Coopération

Innovation

- 30 % du financement du développement rural sera affecté spécifiquement aux questions d'environnement, de climat et de biodiversité.

- Transfert possible de 15 % du premier pilier vers le deuxième pour financer spécifiquement des actions en faveur de l'environnement et du climat

Garanties



European Commission



## 5. UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES JEUNES

- **Stratégie en faveur du renouvellement des génération** devra être développée par les Etats membres, couvrant notamment la problématique de l'accès à la terre, au crédit et à la connaissance, ainsi que les règlementation nationales sur la fiscalité et la transmission du patrimoine.
- **Soutien renforcé** avec au minimum 2% de l'enveloppe du premier pilier dédié au soutien aux jeunes agriculteurs/trices, sous la forme d'une aide au revenu ou d'une aide forfaitaire
- Possibilité de mettre en place des partenariats trans-générationnels pour favoriser la reprise d'une exploitation agricole
- Possibilité de favoriser l'accès aux instruments financiers
- Incitation à participer au programme ERASMUS+ pour découvrir d'autres façon de travailler sur une exploitation agricole en Europe.





## 6. RÉPONDRE AUX ATTENTES SOCIÉTALES



- **Objectif spécifique** visant à améliorer la réponse aux attentes de la société vis-à-vis de l'alimentation et de la santé, y compris de l'alimentation saine, nutritive et durable, du gaspillage alimentaire, ainsi que du bien-être des animaux. Suivi assuré par un ensemble d'indicateurs
- **Conditionnalité renforcée** notamment en matière de santé animale et végétale et de bien-être des animaux
- Le régime de **distribution de lait et de fruits aux écoles** est conservé
- Soutien à l'agriculture biologique, et à la participation aux systèmes de qualité de l'Union





## EN RESUMÉ

- 1. Une PAC simplifiée et modernisée**
- 2. Le soutien au développement d'une agriculture fondée sur la connaissance**
- 3. une équité et une efficacité accrues dans la répartition des aides entre les États membres et les agriculteurs**
- 4. Des ambitions plus élevées en matière d'environnement et de climat**
- 5. Une ambition intacte pour les zones rurales et accrue pour les jeunes agriculteurs/trices**
- 6. La prise en compte des attentes sociétales**



# 5. Les prochaines étapes



European  
Commission



# UN CALENDRIER AMBITIEUX

<b>2018-2019</b>	Débat au Parlement européen et au Conseil sur les propositions relatives à la PAC
<b>Printemps 2019</b>	Accord potentiel sur le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027 au niveau des chefs d'État et de gouvernement
<b>Printemps 2019</b>	Eventuelle adoption de la prochaine PAC 2021-2027 par les colégislateurs
<b>Mai 2019</b>	Élections du Parlement européen
<b>Été 2019</b>	La nouvelle Commission européenne entre en fonctions
<b>2021</b>	Entrée en vigueur de la nouvelle PAC





# MERCI !



[https://ec.europa.eu/commission/publications/factsheets-long-term-budget-proposals\\_en](https://ec.europa.eu/commission/publications/factsheets-long-term-budget-proposals_en)

[http://ec.europa.eu/budget/mff/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/budget/mff/index_en.cfm)

[https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/future-common-agricultural-policy\\_en](https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/future-common-agricultural-policy_en)

© European Commission, 2018

Icon made by Skyclck (slide 19) and Freepik (slide 18 & 21) from

[www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)



European  
Commission